

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINT AMANS SOULT**

**SEANCE DU 17 DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix sept décembre à dix-huit heure trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de Mr CROS Jérôme et après convocations régulièrement faites à domicile le 3 décembre

Nombre de Membres :	19	En exercice :	19
Présents :	17	Votants :	19

**Présents :** Mrs - Mmes : CROS Jérôme- CANOVAS Françoise - VISTE Muriel - SEGUIER Christian - CARME Cédric- ALQUIER Jérémy - FABRE Claude - KESZNER Patricia - DURAND Julie - GIMENO Nicole- GIL COSTA Francisco - NEGRE Magali - VIDAL Alain - GAUBERT Thierry - BETEILLE Martine - Xavier MAFFRE - Anthony DURAND

Ont donné pouvoir : Delphine BERNARD à Magali NEGRE  
Nicole CATHALA à Françoise CANOVAS

Secrétaire de séance : Muriel VISTE

**OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR « LE THORE FOOTBALL CLUB »**

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur le souhait d'aider l'association « Le Thoré Football Club » à la suite de l'organisation et l'installation de chalets pour le Marché de Noël

DECIDE le versement d'une subvention exceptionnelle de cinq cents euros (500 €).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision

Mr Anthony DURAND ne prend pas part au vote.

Le secrétaire de séance : Muriel VISTE

Pour extrait conforme, à Saint Amans Soult le 18 décembre 2025

Acte rendu exécutoire après télétransmission en préfecture et publication le 18 décembre 2025

Le Maire  
Jérôme CROS



